

GAZIFÈRE INC.
HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES
PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2005
CAUSE TARIFAIRE 2005

		CAUSE TARIFAIRE 2005
1)	<u>ADDITIONS DE CLIENTS</u>	
	Résidentie	1 340
	Commercial & Industrie	73
	Total	1 413
	Nombre de clients au 1er octobre 2004	28 610
	Additions de clients	1 413
	Nombre de clients au 30 septembre 2005	30 023
2)	<u>ADDITIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉES (000\$)</u>	5 390
3)	<u>NOMBRE MOYEN DE CLIENTS</u>	29 394
4)	<u>COÛT DU GAZ (000\$)</u>	
	Le coût du gaz est calculé en vertu du tarif 2004-0266	40 694
	Coût estimé de Niagara Gas Transmission	1 663
	Coût total des approvisionnements gaziers	42 357
5)	<u>GAZ PERDU</u>	
	% des volumes de ventes	-0.64
6)	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	6 662
7)	<u>SUPPLÉMENT DE RECOUVREMENT</u>	
	Le supplément de recouvrement est calculé en appliquant le ratio de 0,4 % aux ventes budgétisées (excluant certains clients à moyen et grand débit). Ce ratio reflète les données réelles.	
8)	<u>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS RÉGLEMENTÉES</u>	
	Calculé d'après les taux de la D-2001-51	2 899

Original: 2004-08-23
Révisé: 2005-01-28

GI-1
Document 2
Page 1 de 2
Requête 3537-2004

**GAZIFÈRE INC.
HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES
PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2005
CAUSE TARIFAIRE 2005**

9)	<u>TAXES MUNICIPALES ET AUTRES</u>	
	Redevances à la Régie de l'énergie selon les décrets #736-2004 et #863-2004 (
	Redevances à la Régie du bâtiment calculées sur les	
	volumes vendus selon le décret #877-2003 (\$/10 ³ m ³)	0,371
	Taxes municipales calculées selon la méthode adopté	
	à l'intérieur du budget provincial du 30 mars 2004	
10)	<u>TAUX D'IMPOSITION</u>	
	Fédéral (%)	21,00
	Provincial (%)	8,90
	Taux combiné	29,90
11)	<u>TAXE SUR LE CAPITAL</u>	
	Fédérale - Basée sur la structure de capital en fin	
	d'année (%)	0,181
	Provinciale - Basée sur la structure de capital en fin	
	d'année (%)	0,600
12)	<u>TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (%)</u>	10,10
	Le taux a été déterminé à partir de la formule approuvée par	
	la Régie dans sa décision D-99-09. Gazifère demande la reconduction	
	de cette formule pour une période de 3 ans à l'intérieur de cette requête	
13)	<u>TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME</u>	
	Sur découvert bancaire (%)	4,55
	Sur placement bancaire (%)	2,05
14)	<u>TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME</u>	
	Sur nouvelle émission de dette à long terme (%)	7,21

Original: 2004-08-23
Révisé: 2005-01-28

GI-1
Document 2
Page 2 de 2
Requête 3537-2004